

1 RESUME NON TECHNIQUE

1.1 Présentation et évolution de l'exploitation

Je m'appelle Jean-Marc ALLAIN et suis le gérant de la SCEA BOTVILLE PORC, exploitation agricole dont le siège social est situé à Botquééré à SAINT GUYOLARD. Par le présent dossier, je souhaite vous présenter le projet de réorganisation de mon élevage porcin.

Agé de 41 ans, je suis marié et père de 3 enfants. 2 garçons de 18 et 15 ans. Après avoir passé un Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole, j'ai travaillé 5 ans en tant que salarié, porcher dans un élevage, avant de m'installer au 01/07/2001 sur l'exploitation familiale au lieu-dit La Ville Guého à SERENT, en GAEC avec mon père. C'est également à ce moment, lors de mon installation, que j'ai repris l'élevage porcin précédemment exploité par Didier PIQUET au lieu-dit Botquééré en SAINT GUYOMARD, et où j'ai construit ma maison.

En 2006, lors du départ en retraite de mon père, le GAEC a été transformé en SCEA, constitué de ma femme Sophie (associée non exploitante) et de moi-même (associé exploitant). En 2009, à l'occasion du départ en retraite de Pierre BOLAN, la SCEA a repris son élevage situé au lieu-dit Beausoleil à LE COURS, ce qui a donné la structure actuelle de l'exploitation :

- 38,9 ha de surfaces exploités ;
 - Un élevage porcin de 160 truies et la suite, répartis sur 3 sites :

⇒ 100 truies et 520 porcelets		à Botquééré à SAINT GUYOMARD
⇒ 60 truies, 270 de porcelets et 432 porcs charcutiers		à La Ville Guého à SERENT
⇒ 210 porcelets et 480 porcs charcutiers		à Beausoleil à LE COURS
-
- Total : 160 truies, 1 000 porcelets et 912 porcs charcutiers**

1.2 Situation administrative

Comme indiqué précédemment, l'exploitation est répartie sur 3 sites sur 3 communes différentes (SAINT GUYOMARD, SERENT et LE COURS). Quant aux 38,9 ha exploités par la SCEA, ils se répartissent sur les communes de SAINT GUYOMARD (43%) et SERENT (57%).

Des cartes IGN au 1/25000° permettant de localiser les sites d'élevages et les parcelles exploitées, ainsi que des plans de situation et des plans de masse de chacun des sites, sont présentés en annexe de ce dossier et vous permettent d'avoir une vue globale de l'exploitation.

Les 3 sites dépendent de la réglementation des installations classées. La SCEA dispose à ce titre des autorisations d'exploiter correspondantes qui vous sont présentées en annexe.

Les sites de SAINT GUYOMARD et SERENT se situent dans le canton de MALESTROIT, classé zone d'excédent structurel (ZES), au titre de l'arrêté préfectoral du 29/07/2009, relatif au quatrième programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole. Le site de LE COURS se situe dans le canton de QUESTEMBERG classé Hors-ZES. La production azotée globale des deux élevages situés en ZES ne dépasse pas le seuil d'obligation de résorption. Il n'y a donc pas de système de traitement des lisiers sur l'exploitation.

Dans les plans d'épandage annexés aux autorisations en vigueur, la gestion des effluents des élevages se fait de la manière suivante :

- 44 % (soit 6 029 uN), sont épandus sur les surfaces exploitées en propre ;
- 56 % (soit 7 750 uN), sont épandus sur les surfaces exploitées par des prêteurs de terre.

1.3 Objectifs

Concernant l'atelier porcin

Compte tenu de la nécessaire mise aux normes bien-être des truies dans les élevages de porc, j'ai réfléchi à la façon dont je pourrais adapter la conduite de mon élevage à cette nouvelle réglementation. Cette réflexion m'a également conduit à envisager une modification de la répartition des effectifs sur les différents sites afin d'optimiser l'organisation technique de mon élevage. Pour autant les effectifs de truies resteront identiques et la production d'animaux et d'effluents restera donc similaire à la situation actuelle.

Concernant le plan d'épandage

Compte tenu de l'historique de l'exploitation, chacun des sites dispose d'un plan d'épandage propre. Ce sont d'ailleurs ces plans d'épandages qui sont annexés aux autorisations d'exploiter en vigueur. La réalisation du présent dossier ICPE est l'occasion de remettre à jour ces plans d'épandages avec la réglementation actuelle et de n'en faire plus qu'un seul plan d'épandage global pour toute l'exploitation.

1.4 Moyens mis en œuvre

La mise aux normes bien-être des truies de l'élevage se fait uniquement par des aménagements internes des bâtiments existants. Le nombre de truies restant identiques, cela m'a d'ailleurs permis de commencer les aménagements afin de respecter les échéances réglementaires.

En ce qui concerne la réorganisation technique de l'élevage et la nouvelle répartition des effectifs, elle entrainera la construction d'une nouvelle porcherie de post-sevrage sur le site de Botquééré à SAINT GUYOMARD. Ces travaux ne seront effectués qu'après obtention de l'autorisation au titre des installations classées, et seront donc probablement réalisés en 2014.

Par ailleurs, la globalisation du plan d'épandage m'a conduit à mettre à jour les conventions d'épandage passées avec mes prêteurs de terre et refaire le point sur le niveau de production de leurs élevages et leurs pratiques de fertilisation.

1.5 La construction envisagée et l'intégration paysagère

Après projet, les effectifs seront répartis de la manière suivante sur les 3 sites :

⇒ 100 truies et 840 porcelets et	14 cochettes non saillies	à Botquééré à SAINT GUYOMARD
⇒ 60 truies, et	432 porcs charcutiers	à La Ville Guého à SERENT
⇒	540 porcs charcutiers	à Beausoleil à LE COURS

Total : 160 truies, 840 porcelets et 972 porcs charcutiers et 14 cochettes non saillies

La phase de post-sevrage nécessite une bonne présence auprès des animaux, tant pour leur surveillance, que pour les différents soins à leur apporter à cette période. Le fait de regrouper tous les porcelets sur le seul site de Botquééré à proximité de ma maison d'habitation facilitera donc l'organisation de mon travail. Par ailleurs cela évitera le transfert de porcelets d'un site à l'autre, et permettra de réduire le trafic routier lié à cette activité.

Ce projet nécessite la construction d'une porcherie de 840 places de post-sevrage, dont le descriptif et les plans vous sont présentés en annexe.

Les modes d'alimentation et d'abreuvement des animaux, ainsi que l'approvisionnement en électricité resteront identiques à la situation actuelle. Le seul changement consistera à étendre les réseaux existants pour relier le nouveau bâtiment.

Les effluents seront stockés dans une fosse située sous le nouveau bâtiment. Comme celles qui existent, elle sera reliée à la fosse de stockage extérieure située sur le site.

L'implantation de la nouvelle porcherie se faisant sur le site d'élevage et sur une partie d'une parcelle actuellement non cultivée et située entre 2 bâtiments, elle n'entraînera pas de disparition de sites abritant des espèces (faune ou flore) rares ou protégées ou de milieux riches écologiquement. Elle sera située dans le prolongement nord de l'élevage existant. Les bâtiments seront donc masqués de la vue des tiers par les bâtiments existants et la végétation en place.

De même que pour les bâtiments existants, la construction en projet pourra être légèrement visible par intermittence de la route départementale n° 766a (de SAINT GUYOMARD à SERENT). J'ai par ailleurs décidé que la nouvelle porcherie se fera avec des matériaux et des coloris identiques aux bâtiments existants afin de contribuer à une meilleure intégration. L'insertion du projet sur les photographies jointes en annexe permet d'apprécier son impact visuel en vision rapprochée et éloignée.

1.6 La gestion des effluents et le plan d'épandage

La gestion des effluents se fera toujours par de l'épandage sur des surfaces cultivées. Comme expliqué précédemment, la réalisation du dossier ICPE a été l'occasion de remettre à jour le plan d'épandage avec la réglementation en vigueur. La gestion des effluents se fera désormais de la manière suivante :

- 42 % (soit 4 970 uN), seront épandus sur les surfaces exploitées en propre ;
- 58 % (soit 6 850 uN), seront épandus sur les surfaces exploitées par des prêteurs de terre.

Les surfaces inaptes à recevoir du lisier, selon les critères définies par la réglementation, ont été exclues (pente, proximité d'habitation ou de cours d'eau et zones humides). Au cours de l'année, des analyses des effluents sont effectuées pour connaître leur valeur fertilisante. Un plan prévisionnel de fumure permettant d'ajuster les apports à l'assolement prévu, ainsi qu'un cahier fertilisation dans lequel j'enregistre tous les épandages organiques et minéraux, sont réalisés tous les ans.

Les apports en fertilisants seront équilibrés par rapport aux besoins des cultures, comme le montre le Projet de Valorisation des Effluents et de Fertilisation des cultures présenté en annexe.

1.7 L'environnement de l'exploitation

Sur les communes où se situe mon exploitation ainsi que sur la zone concernée par le plan d'épandage, le réseau hydrographique est caractérisé par la présence de la Claie et de l'Arz. Les surfaces situées sur les communes de SAINT GUYOMARD et SERENT (soit celles situées au nord de la voie rapide VANNES/PLOERMEL), se trouvent sur le bassin versant de la Claie. Celles situées sur les communes de LE COURS et MOLAC (soit celles situées au sud de la voie rapide VANNES/PLOERMEL), se trouvent sur le bassin versant de l'Arz. Mon plan d'épandage est donc concerné par les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne, ainsi que par les dispositions du SAGE VILAINE.

Mes parcelles et celles de mes prêteurs, concernées par l'épandage, ne se trouvent dans aucun périmètre de protection de captage d'eau publique.

Sur les communes concernées par notre dossier il existe plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ainsi qu'un site Natura 2000. A l'exception de la ZNIEFF des Landes de Lanvaux qui englobe tout le territoire de l'exploitation, ni les parcelles concernées par le projet de construction, ni les parcelles concernées par le plan d'épandage ne se situent dans le périmètre de ces zones naturelles ou à proximité immédiate. L'îlot le plus proche d'une de ces zones est l'îlot n°1 de Sylvie THEBAUD, qui se situe à plus de 500 m au sud de la tourbière de Saint Marcel.

Concernant le site Natura 2000, un chapitre spécifique d'étude de l'incidence de l'activité de mon exploitation et du projet sur cette zone est développé dans le dossier et montre que les projets de conservation du site ne sont pas susceptibles d'être affectés.

1.8 Les mesures mises en œuvre

Depuis plus de 17 ans, en tant qu'éleveur expérimenté et passionné par mon métier, je me forme continuellement aux nouvelles techniques au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques, et les applique au mieux sur mon exploitation dans le respect de l'environnement. C'est ainsi que j'ai mis en œuvre sur l'exploitation les mesures suivantes :

- Analyse des effluents et apports étalés dans le temps pour adapter au mieux la fertilisation aux besoins des plantes.
- Fertilisation raisonnée avec une utilisation optimale des effluents organiques afin de limiter les consommations d'engrais minéral ;
- Implantation de couverts végétaux en interculture et bandes enherbées permanentes (ou prairies tampons) en bordure de cours d'eau pour piéger les éléments fertilisants non utilisés par les plantes.
- Utilisation d'aliments correspondant au mieux au stade physiologique des animaux, afin de diminuer les rejets azotés.
- Utilisation d'enzymes appelées phytases qui améliorent la digestion du phosphore contenu dans les céréales et permet ainsi de diminuer les apports minéraux dans l'aliment limitant fortement les rejets phosphorés.
- Epandage des lisiers au ras du sol avec du matériel adapté (pendillards).
- Epandage des effluents sur les cultures au moment où elles en ont besoin, dans le respect du calendrier d'épandage départemental et avec un matériel adapté permettant de pratiquer un épandage de bonne uniformité.

1.9 CONCLUSION

J'ai conçu mon projet avec le souci de réduire les nuisances et leurs effets éventuels sur la qualité de l'environnement. Je déclare avoir pris connaissance et certifie exact l'ensemble des informations figurant dans ce dossier au titre des installations Classées et m'engage à mettre en œuvre et à respecter toutes les mesures présentées dans cette étude en faveur de la protection de l'environnement.

Je tiens par ailleurs à préciser que c'est avant tout ma passion de l'élevage et l'intérêt pour ce métier très technique et multidisciplinaire, qui m'amène à faire évoluer mon outil de production. Ma volonté est de progresser continuellement et d'améliorer mon élevage afin d'y travailler dans les meilleures conditions possibles tout en l'intégrant au mieux dans son environnement au sens large du terme.

L'objectif est de continuer à vivre correctement de mon travail et de pouvoir rester sur la commune de SAINT GUYOMARD où je suis installé avec ma famille. Je souhaite participer à l'activité de cette commune (ainsi que celle de SERENT et LE COURS où se trouvent mes deux autres sites) tout en étant respectueux de mon environnement.